

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
 TERRITOIRE LOGEMENT PATRIMOINE ENERGIE
 DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



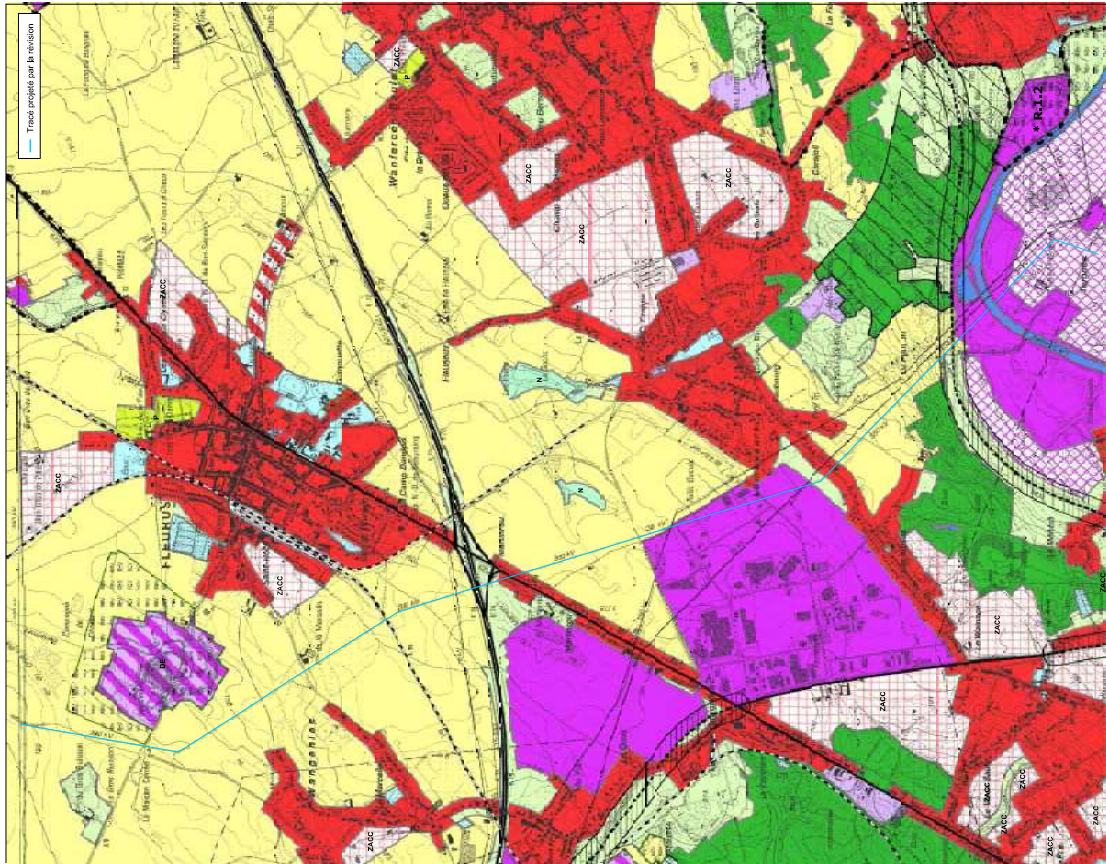
PROJET DE REVISION DU PLAN DE SECTEUR DE CHARLEROI

visant à inscrire le tracé d'une infrastructure principale de transport d'énergie,
 à savoir une ligne électrique à haute tension (380 kV) entre Saint-Amand
 et le poste de Teignée, sur le territoire des communes de Fleurus et Farciennes

Vu pour être annexé à notre arrêté du
 Le Ministre de l'Aménagement du territoire

Willy BORSUS

SECTEUR AVANT REVISION adapté sur base des dispositions du COOT, ce plan n'a pas de valeur réglementaire et est présenté pour information.



PROJET DE REVISION DU PLAN DE SECTEUR

